

DECISION DU MAIRE N° 33-23

**Portant sur l'autorisation de nouveau dépôt d'urne
dans une case du columbarium
à Madame Nadia HERGAULT épouse ALLANET
dans le cimetière communal**

**Columbarium 1 – case n° 12
Concession n° 2.294 du 30 mai 2020 durée 15 ans
Concessionnaire : Claude FEZARD**

Nomenclature : 3.55

Nous, Maire de Lèves,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2223-3 et L. 2223-13,

Vu la délibération du conseil municipal numéro 19/20 en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la décision du Maire numéro 03-22 en date du 10 janvier 2022 fixant les tarifs des différentes concessions,

Considérant la demande présentée par **Madame Nadia HERGAULT épouse ALLANET** domiciliée à 30650 ROCHEFORT DU GARD, 3 boulevard Marcel Pagnol, tendant à obtenir **l'autorisation d'un nouveau dépôt d'urne dans une case du columbarium** dans le cimetière communal de Lèves à l'effet d'y fonder la sépulture de Monsieur Claude FEZARD, son beau-père.

DECIDONS

Article 1er : **Madame Nadia HERGAULT épouse ALLANET** est autorisée à faire inhumer dans la case ci-dessus désignée l'urne contenant les cendres de Monsieur Claude FEZARD, son beau-père.

Article 2ème : La présente autorisation est accordée moyennant la somme totale de **230,00 Euros** payable immédiatement au receveur municipal.

Article 3ème : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4ème : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- M. le Préfet d'Eure-et-Loir,
- M. le Trésorier Principal de Chartres Métropole,
- **Mme Nadia ALLANET.**

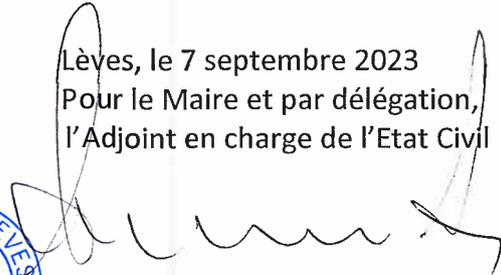
La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions et fera l'objet d'une information lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Notifié le 07 Septembre 2023
Ayant droit,



Mme Nadia ALLANET.

Lèves, le 7 septembre 2023
Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint en charge de l'Etat Civil



M. Joël HOUVET.